

## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

### *Administration centrale*

### *Direction de l'administration générale et de la modernisation des services*

### *Nomination*

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,  
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

*Direction de l'administration générale  
et de la modernisation des services*

Division de l'administration centrale

Bureau des ressources humaines  
et de l'action médicale et sociale

### **Arrêté du 9 mars 2010 portant nomination**

NOR : MTSO1081075A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,

Vu le décret n° 75-506 du 25 juin 1975 modifié relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère du travail ;

Vu le décret n° 90-665 du 30 juillet 1990 modifié relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale ;

Vu le décret n° 2005-670 du 16 juin 2005 relatif aux attributions du ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement ;

Vu les arrêtés du 25 avril 2003 relatifs à l'organisation de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services en sous-directions et bureaux ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2008 modifiant l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à l'organisation de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services en bureaux ;

Sur proposition du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Thomas BRAUN, attaché principal d'administration des affaires sociales, est chargé, par intérim, des fonctions de chef du bureau de l'allocation des ressources et de l'animation (BARA) à la division de l'administration centrale de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010.

#### Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Fait à Paris, le 9 mars 2010.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur de l'administration générale  
et de la modernisation des services,*

L. ALLAIRE